

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS
Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 DLH 46-1 Réalisation 16 rue Armand Carrel (19e) d'un programme de création de deux logements PLA-I par SNL-Prologues. - Subvention (95.316 euros).

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement d'un programme de création de deux logements PLA-I à réaliser par SNL-Prologues 16 rue Armand Carrel (19e) ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 22 septembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la participation de la Ville de Paris au financement du programme de création de deux logements PLA-I à réaliser par SNL-Prologues 16 rue Armand Carrel (19e).

Article 2 : Pour ce programme, SNL-Prologues bénéficiera d'une subvention municipale d'un montant maximum global de 95.316 euros ; cette dépense sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à conclure avec SNL-Prologues la convention fixant les modalités de versement de la participation de la Ville de Paris au financement de ce programme. Cette convention, comportera en outre l'engagement de SNL Prologues de ne procéder à aucune cession de logement locatif sur le territoire parisien, sauf avis favorable donné par la Ville de Paris en application des articles L 443-7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO